

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 934**11 septembre 2003****SOMMAIRE**

Air Consult Team S.A., Luxembourg	44819	Gelfiser S.A.H., Luxembourg	44822
Aladino Holding S.A., Luxembourg	44800	Green Arrow Holding S.A., Luxembourg	44798
Alibi, S.à r.l., Luxembourg.....	44811	Green Arrow Holding S.A., Luxembourg	44799
Alibi, S.à r.l., Luxembourg.....	44811	I.F.D. Italian Food Distribution S.A., Mertert	44790
Alion Luxembourg S.A., Luxembourg.....	44826	I.F.D. Italian Food Distribution S.A., Mertert	44790
Aquila CDO I S.A., Luxembourg	44804	ICM LIFE, International Credit Mutuel Life S.A., Luxembourg.....	44801
Atlantico S.A.H., Luxembourg.....	44832	ICM LIFE, International Credit Mutuel Life S.A., Luxembourg.....	44802
Bakeries International Luxembourg S.A., Luxem- bourg.....	44796	Kapinvest Europe Holding S.A., Luxembourg....	44825
Bakeries International Luxembourg S.A., Luxem- bourg.....	44797	Lago S.A.H., Luxembourg.....	44831
Ball Holdings, S.à r.l., Luxembourg	44786	Lefinalc S.A.H., Luxembourg	44810
Ball Holdings, S.à r.l., Luxembourg	44788	Lugala S.A.H., Luxembourg	44805
Berewtec S.A., Luxembourg.....	44797	Lugala S.A.H., Luxembourg	44806
BUL-Investment S.A.....	44811	Lux-Pension Sicav, Luxembourg.....	44819
Colleoni S.A., Luxembourg.....	44827	Melaine S.A., Luxembourg	44802
Colleoni S.A., Luxembourg.....	44828	Moorkens Luxembourg S.A., Bertrange-Strassen.	44823
CS Carat Advisory Company (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg.....	44795	Moorkens Luxembourg S.A., Bertrange-Strassen.	44824
CS Carat (Luxembourg) Sicav, Luxembourg	44789	Nakar S.A., Luxembourg.....	44794
CTE S.A., Luxembourg	44799	Nakar S.A., Luxembourg.....	44799
D.S. Finance S.A.H., Luxembourg	44830	New Energy XXI S.A., Luxembourg.....	44825
Deepinvest S.A., Luxembourg	44830	Operspec S.A., Luxembourg.....	44803
Dunedin Holdings, S.à r.l., Luxembourg	44807	Operspec S.A., Luxembourg.....	44804
Dunedin Holdings, S.à r.l., Luxembourg	44810	Picard & Fils, S.e.n.c, Luxembourg	44799
Dunedin Investments, S.à r.l., Luxembourg	44791	Private Investigation Office, S.à r.l., Luxembourg	44831
Dunedin Investments, S.à r.l., Luxembourg	44794	Quentin Holding S.A., Luxembourg.....	44832
Dynamic Motors Luxembourg S.A., Bertrange- Strassen	44824	Rapin S.A., Luxembourg	44806
Dynamic Motors Luxembourg S.A., Bertrange- Strassen	44825	Rapin S.A., Luxembourg	44807
Etruria Fund Management Company S.A., Luxem- bourg.....	44788	Rispoll Investment Holding S.A., Luxembourg ...	44826
Europe Gestion Holding S.A., Howald.....	44811	Sea Ox S.A., Luxembourg.....	44799
Eurotecnic Group S.A., Luxembourg.....	44829	SGI, Saint Gérant Investissement, S.à r.l., Luxem- bourg.....	44795
Fiddiam S.A., Luxembourg.....	44828	Sitma International Holding S.A., Luxembourg ..	44821
Financière Blandine S.A., Luxembourg.....	44800	Sitma International Holding S.A., Luxembourg ..	44822
Financière Quetzal S.A., Luxembourg.....	44818	SOK S.A., Luxembourg	44826
Financière Quetzal S.A., Luxembourg.....	44819	Tamir, S.à r.l., Luxembourg	44788
Financière Versailles Sub 2, S.à r.l., Luxembourg .	44790	Tamir, S.à r.l., Luxembourg	44789
Florentine S.A., Luxembourg	44813	Tcilux S.A., Luxembourg.....	44831
FM S.A.H., Luxembourg	44813	Tiree Island, S.à r.l., Luxembourg.....	44814
FM S.A.H., Luxembourg	44813	Tiree Island, S.à r.l., Luxembourg.....	44817
Gelfiser S.A.H., Luxembourg	44822	Vereinigung der Apostolischen Gemeinden in Europa, A.s.b.l., Schifflange.....	44800
		Vervander S.A.H., Luxembourg.....	44817

BALL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

In the year two thousand and two, on the nineteenth day of December at 11.30.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of BALL HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 9th December, 2002 not yet published in the Mémorial C.

The meeting was presided by Mr Philippe Hoss, maître en droit residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Mr Léon Gloden, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole associate of the Company represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the proxy holder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all one hundred and twenty-five (125) shares in issue are represented at the present general meeting and the sole associate declares he had prior notice of the agenda so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twenty-six million twelve thousand nine hundred Euros (EUR 26,012,900.-) by the issue of two hundred and sixty thousand and four (260,004) new shares of a nominal value of one hundred (EUR 100.-) each, and allocation of the paid in surplus to the legal reserve for an amount of two hundred million six hundred and one thousand and two hundred ninety Euros (EUR 2,601,290.-) and to the share premium for an amount of one hundred and one million four hundred and one thousand three hundred and ten Euros (EUR 101,401,310.-);

B. Subscription and payment of the shares to be issued by the sole associate of the Company and consequential amendment of article 7 of the articles of association.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital from twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twenty-six million twelve thousand nine hundred Euros (EUR 26,012,900.-) by the issue of two hundred and sixty thousand and four (260,004) new shares of a nominal value of one hundred (EUR 100.-) each subscribed for by the sole associate of the Company, BALL PAN-EUROPEAN HOLDINGS Inc., a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 14270 Ramona Avenue, Chino CA 91710, USA represented by Mr Philippe Hoss, prenamed, acting pursuant to a proxy dated 19th December, 2002 and fully paid pursuant to the contribution referred to herebelow.

The contribution made by the sole associate BALL PAN-EUROPEAN HOLDINGS Inc. against the issuance of two hundred and sixty thousand and four (260,004) new shares consists of 100% of the shares in BALL UK HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at 20-22, Bedford Row, London WC1 R 4JS (BALL UK HOLDINGS), such shares constituting the entire issued share capital of BALL UK HOLDINGS.

The above contribution in kind has been valued by the board of managers of the Company as set out in the valuation report of 19th December, 2002 which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the registration formalities at one hundred and thirty million and three thousand Euros (EUR 130,003,000.-).

Proof of the transfer of the above shares to the Company was given to the undersigned notary.

As a result of the above, it was resolved to allocate an amount of twenty six million and four hundred Euros (EUR 26,000,400.-) to the capital account, an amount of two million six hundred and one thousand two hundred and ninety Euros (EUR 2,601,290.-) to the legal reserve and an amount of one hundred and one million four hundred and one thousand three hundred and ten Euros (EUR 101,401,310.-) to the share premium of the Company.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital it is resolved to amend the first paragraph of article 7 of the articles of association so as to read as follows:

«**Art. 7. first paragraph.** The Company's capital is set at twenty-six million twelve thousand nine hundred Euros (EUR 26,012,900.-) represented by two hundred and sixty thousand one hundred and twenty-nine (260,129) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

Expenses

The contribution described above is of 100% of the shares of BALL UK HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with registered office at 20-22, Bedford Row, London WC1 R 4JS and is made against the issue of new shares in the Company. The parties therefore refer to the exemption of capital duty provided by article 4-2 of the law of 29th December, 1971.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at six thousand Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille et deux, le dix-neuf décembre à 11.30 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de BALL HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2002 non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et comme scrutateur Monsieur Gloden, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique représenté ainsi que le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale et l'associé unique se déclare dûment convoqué et informé de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Augmentation du capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à vingt-six millions douze mille neuf cents Euros (EUR 26.012.900,-) par l'émission de deux cent soixante mille et quatre (260.004) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et affectation du surplus à la réserve légale jusqu'à concurrence d'un montant de deux millions six cent un mille deux cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 2.601.290,-) et affectation d'un montant de cent et un millions quatre cent un mille trois cent dix Euros (EUR 101.401.310,-) à la prime d'émission.

B. Souscription et libération des parts à être émises par l'associé unique de la Société et modification consécutive de l'article 7 des statuts.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à vingt-six millions douze mille neuf cents Euros (EUR 26.012.900,-) par l'émission de deux cent soixante mille et quatre (260.004) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune. Les nouvelles parts sociales sont souscrites par BALL PAN-EUROPEAN HOLDINGS Inc., une société constituée et existante sous le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à 14270 Ramona Avenue, Chino CA 91710, Etats-Unis, représentée par Monsieur Philippe Hoss, prémentionné, conformément à une procuration en date du 19 décembre 2002. Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par la contribution ci-dessous.

L'apport fait par l'associée unique, BALL PAN-EUROPEAN HOLDINGS Inc., en contrepartie de l'émission de deux cent soixante mille et quatre (260.004) nouvelles parts sociales dans la Société représente l'intégralité du capital social émis par la société BALL UK HOLDINGS LIMITED, une société constituée et existante sous le droit anglais avec siège social à 20-22, Bedford Row, London WC1 R 4JS (BALL UK HOLDINGS).

L'apport en nature ci-dessus fait à la Société a été évalué par le conseil de gérance de la Société tel qu'il résulte du rapport d'évaluation du 19 décembre 2002, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement, à cent trente millions trois mille Euros (EUR 130.003.000,-).

Preuve du transfert de ces actions a été donnée au notaire instrumentant.

Suite à ce qui précède, il a été décidé d'allouer un montant de vingt-six millions quatre cents Euros (EUR 26.000.400,-) au capital social, un montant de deux millions six cent un mille deux cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 2.601.290,-) à la réserve légale et un montant de cent un millions quatre cent un mille trois cent dix Euros (EUR 101.401.310,-) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation du capital social précitée, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts comme suit:

«**Art. 7. 1^{er} alinéa.** Le capital de la Société est fixé à vingt-six millions douze mille neuf cents Euros (EUR 26.012.900,-) représenté par deux cent soixante mille cent vingt-neuf (260.129) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

Dépenses

L'apport en nature précité représente 100% des actions de BALL UK HOLDINGS, une société constituée et existante sous le droit anglais avec siège social aux 20-22, Bedford Row, London WC1 R 4JS, et est fait en contrepartie de l'émission de nouvelles parts sociales de la Société. Ainsi, les parties se réfèrent à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à six mille Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Hoss, L. Gloden, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2002, vol. 423, fol. 27, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 décembre 2002.

H. Hellinckx.

(047906.3/242/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

BALL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 décembre 2002.

H. Hellinckx.

(047910.3/242/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

ETRURIA FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.170.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 20 mars 2003

Sont réélus au Conseil d'Administration pour un terme de trois ans:

- M. Ignatius Bundi, Administrateur

- M. Guy Buisseret, Administrateur

Est élu au Conseil d'Administration pour un terme de trois ans:

- M. Aldo Calvani, Président

Mandat plus renouvelé:

- M. Amabile Giuseppe, Président

Est réélue réviseur d'entreprise pour le terme d'un an:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour ETRURIA FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

I. Asseray / D. Deprez

Director / Associate Director

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, réf. LSO-AG07801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048477.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

TAMIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 88.837.

Cession de Parts

Entre les soussignés:

La société KNIGHT BUSINESS INC, établie et ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3152, Road Town (Iles Vierges Britanniques)

d'une part, et

Monsieur Daniel Marzel, demeurant à IL-49743 Petah-Tikra, 8, Yehuda Hanaci,

d'autre part

il a été exposé et convenu ce qui suit:

La société KNIGHT BUSINESS INC est propriétaire de 500 parts de la société à responsabilité limitée TAMIR, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

La société KNIGHT BUSINESS INC cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à Daniel Marzel, qui accepte, les parts, dont s'agit.

Par la présente cession, Daniel Marzel, devient propriétaire des parts cédées avec tous les droits qui y sont attachés; il aura droit notamment aux produits desdites parts, qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, la société KNIGHT BUSINESS INC, cédant subroge Daniel Marzel, cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

Prix:

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 12.500 EUR, montant que la société KNIGHT BUSINESS INC reconnaît avoir reçu et en donne quittance.

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cédant.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire des présentes en vue de leur signification à la Société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

Fait en 3 exemplaires.

D. Marzel.

Pour la société KNIGHT BUSINESS INC

E. Grumberg

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02407. – Reçu 2 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048514.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

TAMIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 88.837.

Assemblée générale

L'associé unique de la société à responsabilité limitée TAMIR, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

A pris les résolutions suivantes:

1. révocation de la société KNIGHT BUSINESS INC de son poste de gérant.
2. nomination de Monsieur Daniel Marzel en tant que gérant unique.
3. la société sera dorénavant engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

D. Marzel.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02401. – Reçu 2 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048515.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

CS CARAT (LUXEMBOURG) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 73.244.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00340, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 11 février 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004:

Claudia Blumenthal, Frankfurt am Main

Harald Waldhoff, München

Jörg Strobel, Langen

Raymond Melchers, Luxembourg

Donald B. Rice, Luxembourg

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

M. Märtens / H. Kuss

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048538.3/736/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

I.F.D. ITALIAN FOOD DISTRIBUTION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
H. R. Luxemburg B 52.692.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 3. Januar 2000

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Ute Kirsten, wohnhaft in D-Gu-sterath, Ruth Schmit, wohnhaft in D-Schweich und Giuseppe La Vecchia, wohnhaft in MC-Monte Carlo, und erteilt ihnen vollen Entlast für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag.

2. Die Hauptversammlung beschliesst, Herrn Norbert Wrobel, wohnhaft in L-Junglinster, Herrn Jean-Paul Kill, wohnhaft in L-Mamer und Herrn Marion Thill, wohnhaft in L-Luxemburg zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung steht, wird die Sitzung aufgehoben, nach Verlesen des Protokolls, das von der Vorsitzenden, dem Sekretär und dem Stimmenzähler unterschrieben wird.

Auszug für die Hinterlegung beim Amtsgericht Luxemburg und zur Veröffentlichung im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

Luxemburg, den 3. Januar 2000.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048804.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

I.F.D. ITALIAN FOOD DISTRIBUTION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
H. R. Luxemburg B 52.692.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2003

1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Kommissars Bärbel Salzmann-La Vecchia, und erteilt ihm vollen Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.

2. Die Hauptversammlung beschliesst die Gesellschaft EUROTRUST S.A., mit Sitz in L-Luxemburg zum neuen Kommissar zu ernennen.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung steht, wird die Sitzung aufgehoben, nach Verlesen des Protokolls, das von der Vorsitzenden, dem Sekretär und dem Stimmenzähler unterschrieben wird.

Auszug für die Hinterlegung beim Amtsgericht Luxemburg und zur Veröffentlichung im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

Luxemburg, den 31. Juli 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048805.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

FINANCIERE VERSAILLES SUB 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxemburg B 89.405.

—
Transfert de parts sociales en date du 30 octobre 2002

Le 30 octobre 2002, FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a cédé 500 parts sociales de FINANCIERE VERSAILLES SUB 2, S.à r.l. à la société FINANCIERE PAI VERSAILLES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour Publication

Pour extrait conforme et sincère

FINANCIERE VERSAILLES SUB 2, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048508.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

DUNEDIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: USD 162,500.-.**Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.883.

In the year two thousand and three, on the fifteenth day of July, at 2.30 p.m.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting of the sole shareholder of DUNEDIN INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1532 on 24 October 2002, the articles of association of which have been last amended by a deed of the undersigned notary on 11 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 211 on 27 February 2003.

1) DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 77.656.

here represented by Mrs Françoise Pfeiffer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12th July 2003.

2) BISCO INVESTMENTS INC., a company incorporated and organized under the laws of Ontario, Canada, having its registered office at 22 St. Clair Avenue East, Suite 1901, Toronto, Ontario, Canada, registered with the trade register of Toronto (Canada) under the number 1074715,

here represented by Mrs Françoise Pfeiffer, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13th July 2003.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l. is the sole shareholder of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred seventy-eight thousand US dollars (USD 278,000.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of one hundred sixty-two thousand five hundred US dollars (USD 162,500.-) divided into six thousand five hundred (6,500) shares in registered form with a par value of twenty-five US dollars (USD 25.-) each, to four hundred forty thousand five hundred US dollars (USD 440,500.-), by the issue of eleven thousand one hundred twenty (11,120) new shares in registered form with a par value of twenty-five US dollars (USD 25.-) each, having the same rights as the already existing shares;

2. waiver by DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l. of its preferential subscription rights;

3. subscription and payment by BISCO INVESTMENTS INC. for the eleven thousand one hundred twenty (11,120) new shares to be issued by the Company as specified in item 1. above, by a contribution in kind by BISCO INVESTMENTS INC. consisting of forty-eight point fifty-four (48.54) shares in DUNEDIN SERVICING COMPANY Rt.

The surplus between the value of the contribution in kind and the aggregate nominal value of the shares issued (if any) will be transferred to a share premium account;

4. amendment of article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase;

III. the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two hundred seventy-eight thousand US dollars (USD 278,000.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of one hundred sixty-two thousand five hundred US dollars (USD 162,500.-) divided into six thousand five hundred (6,500) shares in registered form with a par value of twenty-five US dollars (USD 25.-) each, to four hundred forty thousand five hundred US dollars (USD 440,500.-), by the issue of eleven thousand one hundred twenty (11,120) new shares in registered form with a par value of twenty-five US dollars (USD 25.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to waive its preferential subscription rights.

Subscription any payment

Thereupon, BISCO INVESTMENTS INC., prenamed, here represented by M^e Françoise Pfeiffer as indicated above, declares to subscribe for eleven thousand one hundred twenty (11,120) new shares in registered form with a par value of twenty-five US dollars (USD 25.-) each, having the same rights as the already existing shares, and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of forty-eight point fifty-four (48.54) shares (the Shares) in DUNEDIN SERVICING COMPANY Rt., a company incorporated and organized under the laws of Hungary, having its registered office at Püsztaamor 2039 Petöfi Sándor u. 27, Hungary.

The Shares so contributed represent a net contribution in kind in an aggregate amount of two hundred seventy-eight thousand US dollars (USD 278,000.-).

It results from a certificate issued on 15 July 2003 by the management of DUNEDIN SERVICING COMPANY Rt. that, as of the date of such certificate:

- BISCO INVESTMENTS INC. is the owner of the Shares;
- the Shares are fully paid-up;
- BISCO INVESTMENTS INC. is the entity solely entitled to the Shares and possessing the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct; there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- according to the laws of Hungary and the articles of association of DUNEDIN SERVICING COMPANY Rt., the Shares are freely transferable.
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the Shares to DUNEDIN INVESTMENTS, S.à r.l. required under any applicable laws will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
- on 15 July 2003, the Shares are worth two hundred seventy-eight thousand US dollars (USD 278,000.-), this estimation being based on generally accepted accountancy principles and on the balance sheet of DUNEDIN SERVICING COMPANY Rt. as per 14 July 2003 which has not changed since.

The said certificate and a copy of the balance sheet referred to above after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«The subscribed share capital of the Company is set at four hundred forty thousand five hundred United States dollars (440,500.- USD) represented by seventeen thousand six hundred twenty (17,620) shares in registered form with a par value of twenty-five United States dollars (25.- USD) each.»

There being no further business, the meeting is closed at 2.50 p.m.

Estimated costs

For the purpose of registration, the amount of two hundred seventy-eight thousand US dollars (USD 278,000.-) is valued at 248,792.- EUR.

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

STATUTS

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quinzième jour du mois de juillet à 14.30 heures.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire de l'unique associé de DUNEDIN INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri (la Société), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1532 le 24 octobre 2002, les statuts de la Société ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 211 le 27 février 2003.

1) DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 77.656;

ici représentée par Maître Françoise Pfeiffer, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 juillet 2003.

2) BISCO INVESTMENTS INC., une société de droit de l'Ontario, Canada, ayant son siège social à 22 St. Clair Avenue East, Suite 1901, Toronto, Ontario, Canada, enregistrée auprès du registre de commerce de Toronto (Canada) sous le numéro 1074715,

ici représentée par Maître Françoise Pfeiffer, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2003.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l. est l'associé unique de la Société;

II. la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-dix-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 278.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-deux mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 162.500,-) divisé en six mille cinq cents (6.500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune, à un montant de quatre cent quarante mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 440.500,-) par la création et l'émission de onze mille cent vingt (11.120) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes;

2. renonciation par DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l. à son droit de souscription préférentiel;

3. souscription et paiement par BISCO INVESTMENTS INC. des onze mille cent vingt (11.120) nouvelles parts sociales émises par la Société tel que spécifié au point 1. ci-dessus, par un apport en nature de BISCO INVESTMENTS INC. consistant en quarante-huit virgule cinquante-quatre (48,54) actions dans DUNEDIN SERVICING COMPANY Rt.

La différence entre la valeur de l'apport en nature et la valeur nominale totale des parts sociales émises (s'il y en a) sera attribuée à un compte prime d'émission;

4. modification de l'article 6, alinéa premier, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital;

III. l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-dix-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 278.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-deux mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 162.500,-) divisé en six mille cinq cents (6.500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune, à un montant de quatre cent quarante mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 440.500,-) par la création et l'émission de onze mille cent vingt (11.120) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Ensuite, BISCO INVESTMENTS INC., prénommée, représentée par Maître Françoise Pfeiffer, comme indiquée ci-dessus, déclare souscrire aux onze mille cent vingt (11.120) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes, et les payer entièrement par un apport en nature consistant en quarante-huit virgule cinquante-quatre (48,54) actions (les Actions) dans DUNEDIN SERVICING COMPANY Rt., une société de droit hongrois, ayant son siège social à Pusztazamor 2039 Petofi Sándor u. 27, Hongrie;

Les actions ainsi apportées représentent un apport en nature net d'un montant total de deux cent soixante-dix-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 278.000,-).

Il résulte d'un certificat émis le 15 juillet 2003 par la direction de DUNEDIN SERVICING COMPANY Rt. qu'en date de ce certificat:

- BISCO INVESTMENTS INC. est le propriétaire des Actions;
- les Actions sont entièrement libérées;
- BISCO INVESTMENTS INC. est l'unique propriétaire des Actions et a tout pouvoir de disposer de ces Actions;
- aucune des Actions n'est gagée ou grevée d'un usufruit; il n'existe aucun droit pour acquérir quelque gage ou usufruit que ce soit sur les Actions et aucune des Actions ne fait l'objet d'une saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou tout autre droit permettant à une personne de demander le transfert d'une des Actions à son profit;
- selon les lois hongroises et les statuts de DUNEDIN SERVICING COMPANY Rt., les Actions sont librement transmissibles;
- toutes les formalités requises relatives au transfert des Actions seront effectuées après réception d'une copie certifiée conforme de la présente assemblée;
- au 15 juillet 2003, la valeur des Actions s'élève à deux cent soixante-dix-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 278.000,-), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés et relatés par le bilan de DUNEDIN SERVICING COMPANY Rt. du 14 juillet 2003 qui n'a pas changé depuis.

Le certificat et une copie du bilan mentionnés ci-avant, signés ne varietur par le représentant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6, alinéa premier, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à un montant de quatre cent quarante mille cinq cents dollars des Etats-Unis (440.500,- USD) divisé en dix-sept mille six cent vingt (17.620) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis (USD 25,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée 14.50 heures.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de deux cent soixante-dix-huit mille dollars des Etats-Unis (USD 278.000,-) est évalué à EUR 248.792,-.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Pfeiffer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, vol. 139S, fol. 81, case 1. – Reçu 2.456,05 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048919.3/220/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

DUNEDIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.883.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048921.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

NAKAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 85.972.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société le 28 juillet 2003

Il résulte du procès-verbal des résolutions des actionnaires du 28 juillet 2003 que:

1. Les actionnaires ont pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes concernant l'exercice social commencé le 11 février 2002 et qui s'est clôturé le 31 décembre 2002;
2. Les actionnaires ont approuvé le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002;
3. Les actionnaires ont approuvé le rapport à l'exercice suivant de la perte s'élevant à 19.603,39 au 31 décembre 2002;
4. Les actionnaires ont décidé de poursuivre l'activité de la Société malgré une perte de plus de la moitié du capital social;
5. Les actionnaires ont donné décharge (quitus) aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 2002;
6. Les actionnaires ont accepté la révocation de Monsieur Fons Mangen, en tant que commissaire aux comptes à compter de l'exercice commencé au 1^{er} janvier 2003. Les actionnaires ont nommé AACO, S.à r.l. - ACCOUNTING AUDITING CONSULTING AND OUTSOURCING, S.à r.l., pour reprendre le mandat de commissaire aux comptes à compter de l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2003 et jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2008.

Pour publication et réquisition

HALSEY, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Scwachtgen.

(048856.3/230/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

CS CARAT ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 73.243.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004:

Claudia Blumenthal, Frankfurt am Main

Harald Waldhoff, München

Jörg Strobel, Langen

Raymond Melchers, Luxembourg

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

M. Märtens / H. Kuss

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00337. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(048547.3/736/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

SGI, SAINT GERANT INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 87.458.

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille trois, le 12 août.

A Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SAINT GERANT INVESTISSEMENT, S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 87.458.

La séance est ouverte sous la présidence de M^e Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M^e Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Isabelle Welschen.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée sur les objets portés à l'ordre du jour.

B.- Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et décide:

Résolutions

1) L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission en tant que gérant de la société de Monsieur Robert Weirig, demeurant au 30, rue Michel Rodange, L-5252 Sandweiler.

2) L'assemblée décide à l'unanimité de nommer gérante de la société, Melle Magalie Hilcher, née le 5 janvier 1978 à Algrange, domiciliée au 4, rue de la Fontaine, F-57525 Talange. La société sera représentée pour toute transaction par la signature individuelle de la gérante.

3) L'assemblée accepte à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 32, rue du Curé, L-1368 Luxembourg au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée ce jour à 16 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 12 août 2003.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02634. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(048883.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

BAKERIES INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.191.

L'an deux mille trois, le sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAKERIES INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié, en date du 1^{er} avril 1986, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 192 du 10 juillet 1986, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 12 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1799 du 19 décembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Welter, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Schlernitzauer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

2. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille

entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Welter, P. Stanko, F. Schlernitzauer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048926.3/220/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

BAKERIES INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 24.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048928.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

BEREWTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 86.053.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue de façon extraordinaire le 6 août 2003

1. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de postes d'administrateurs de trois à quatre.

2. L'Assemblée décide de nommer un administrateur supplémentaire:

Mademoiselle Frédérique Mignon, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2007.

Suite à cette résolution, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Christophe Blondeau, administrateur;
- La société AB6X, administrateur;
- La société PAX AFFAIRES S.A., administrateur;
- Frédérique Mignon, administrateur.

3. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048890.3/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

GREEN ARROW HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.020.

L'an deux mille trois, le dix juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GREEN ARROW HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 8 décembre 1993, publié au Mémorial Recueil C numéro 85 du 8 mars 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero Aversa, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mme Tania Losavio, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Myriam Lambeau, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Constatation de la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros au 1^{er} janvier 2002.
3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) au 1^{er} janvier 2002.

Troisième résolution

En conséquence, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante-cinq euros soixante-quinze centimes (545.365,75 EUR) représenté par vingt-deux mille (22.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ six cents euros (600,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Aversa, T. Losavio, M. Lambeau, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 16, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048933.3/220/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

GREEN ARROW HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048935.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

SEA OX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 71.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00332, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

A. Schwachtgen.

(048853.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

NAKAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 85.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00334, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

A. Schwachtgen.

(048857.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

CTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 87.331.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 juillet 2003 de la société

Présents ou représentés:

- Gustave Teusch (présent)
- Edmond Claude (présent)
- Jean Engels (présent)

Il résulte du procès-verbal que:

1. le siège de la société a été transféré au 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.
2. une convention de domiciliation a été signée avec M^e Lex Thielen

Signé à Luxembourg, le 23 juillet 2003.

Pour extrait

E. Claude

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048886.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

PICARD & FILS, S.e.n.c, Société en nom collectif.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 80, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 28.968.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PICARD & FILS, S.e.n.c.

Signature

(049141.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

FINANCIERE BLANDINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 65.114.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 août 2003, tenue au siège de la société

Lors de l'assemblée du 5 août 2003, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Tim van Dijk, Managing Director, ayant pour adresse 9, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, de Madame Christelle Ferry, employée privée, ayant pour adresse 19, rue de la Croix d'Or, à CH-1204 Genève, et de LUXEMBOURG CORPORATION S.A., 9, rue Schiller à L-2519 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société,

- de nommer Monsieur Matthijs Bogers, 14, rue du Marché aux Herbes, L-1724 Luxembourg, Monsieur Alain Noullet, 14, rue du Marché aux Herbes, L-1724 Luxembourg, et EUROLEX MANAGEMENT S.A., RC Luxembourg B N° 40.722, 14, rue du Marché aux Herbes, L-1724 Luxembourg en remplacement des administrateurs sortants, dont ils termineront le mandat,

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, Wyckhams Cay, Tortola (BVI) en tant que Commissaire aux Comptes de la société,

- de nommer EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., RC Luxembourg B N° 33.065, 14, rue du Marché aux Herbes, L-1724 Luxembourg, Commissaire aux Comptes de la société, qui terminera le mandat de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED,

- de transférer le siège social du 9, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Extrait certifié sincère et conforme

Aux fins de publication

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048868.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

ALADINO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 65.102.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 août 2003

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048897.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

VEREINIGUNG DER APOSTOLISCHEN GEMEINDEN IN EUROPA, Association sans but lucratif.

Gesellschaftssitz: L-3862 Schiffange, 12, Cité op Soltgen.

AUFLÖSUNG

Nachtrag an die Demission vom 30. November 2001.

In der außerordentlichen Generalversammlung vom 30. November 2001 wurden folgende Beschlüsse getroffen:

Demission des Vorstandes des VEREINIGUNG DER APOSTOLISCHEN GEMEINDEN IN EUROPA, Vereinigung ohne Gewinnzweck (a.s.b.l.), und da Ausscheiden aus der Gesellschaft.

Finanzen: Die Kasse und das CCP Konto waren auf Null, was von der Generalversammlung bestätigt und angenommen wurde.

Die Vereinigung wurde aufgelöst, da keine Mitglieder mehr vorhanden waren, und ein Weiterführen nicht mehr möglich war.

In Vertretung von dem ausgeschiedenen Vorstand

R.E. Clement

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03031. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048930.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

ICM LIFE, INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.451.

L'an deux mille trois, le huit juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE, en abrégé ICM LIFE, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 10 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 130 du 15 mars 1996. Le capital social a été converti en euro suivant une décision de l'assemblée générale tenue en date du 5 avril 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François Blanchard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital à concurrence d'un montant de un million dix-neuf mille euros (1.019.000,- EUR) pour le ramener de trois millions sept cent dix-neuf mille euros (3.719.000,- EUR) à deux millions sept cent mille euros (2.700.000,- EUR) par apuration des pertes reportées figurant au bilan au 31 décembre 2002, tel qu'approuvé par l'assemblée générale annuelle.

En conséquence, réduction de la valeur nominale des actions à mille huit cents euros (1.800,- EUR).

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de un million trois cent cinquante mille euros (1.350.000,- EUR) pour le porter de deux millions sept cent mille euros (2.700.000,- EUR) à quatre millions cinquante mille euros (4.050.000,- EUR) par l'émission de sept cent cinquante (750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille huit cents euros (1.800,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3. Libération par des versements en espèces par GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence d'un montant de un million dix-neuf mille euros (1.019.000,- EUR) pour le ramener de trois millions sept cent dix-neuf mille euros (3.719.000,- EUR) à deux millions sept cent mille euros (2.700.000,- EUR) par apuration des pertes reportées figurant au bilan au 31 décembre 2002.

En conséquence, la valeur nominale est réduite à mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de un million trois cent cinquante mille euros (1.350.000,- EUR) pour le porter de deux millions sept cent mille euros (2.700.000,- EUR) à quatre millions cinquante mille euros (4.050.000,- EUR) par l'émission de sept cent cinquante (750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille huit cents euros (1.800,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes:

La société anonyme GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, ayant son siège social à F-67000 Strasbourg, 34, rue du Wacken,

ici représentée par Monsieur François Blanchard, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 juin 2003,

laquelle société déclare souscrire les 750 actions nouvelles et les libérer intégralement en espèces de sorte que la somme de un million trois cent cinquante mille euros (1.350.000,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à quatre millions cinquante mille euros (4.050.000,- EUR) représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions d'une valeur nominale de mille huit cents euros (1.800,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ deux mille quatre cents euros (2.400,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Blanchard, A. Braquet, P.-O. Wurth, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 17, case 4. – Reçu 13.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048944.3/220/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

ICM LIFE, INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.451.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048945.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

MELAINÉ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 68.649.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 août 2003, tenue au siège de la société

Lors de l'assemblée du 5 août 2003, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Tim van Dijk, Managing Director, ayant pour adresse 9, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, de Madame Christelle Ferry, employée privée, ayant pour adresse 19, rue de la Croix d'Or, à CH-1204 Genève, et de LUXEMBOURG CORPORATION S.A., 9, rue Schiller à L-2519 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la société,

- de nommer Monsieur Matthijs Bogers, 14, rue du Marché aux Herbes, L-1724 Luxembourg, Monsieur Alain Noullet, 14, rue du Marché aux Herbes, L-1724 Luxembourg, et EUROLEX MANAGEMENT S.A., RC Luxembourg B N° 40.722, 14, rue du Marché aux Herbes, L-1724 Luxembourg en remplacement des administrateurs sortants, dont ils termineront le mandat,

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, Wyckhams Cay, Tortola (BVI) en tant que Commissaire aux Comptes de la société,

- de nommer EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., RC Luxembourg B N° 33.065, 14, rue du Marché aux Herbes, L-1724 Luxembourg, Commissaire aux Comptes de la société, qui terminera le mandat de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED,

- de transférer le siège social du 9, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Extrait certifié sincère et conforme

Aux fins de publication

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048870.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

OPERSPEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 39.314.

L'an deux mille trois, le huit juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPERSPEC S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 238 du 3 juin 1992 et par acte sous seing privé du 3 mai 2001, relatif à la conversion en euro, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1200 du 12 août 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Kohnen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Mireille Herbrand, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de trois cent cinquante-deux mille cent six euros quarante-huit cents (352.106,48 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents (247.893,52 EUR) à six cent mille euros (600.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles, par incorporation d'une créance actionnaire d'un même montant.

2. Augmentation du capital autorisé pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros vingt-cinq cents (2.478.935,25 EUR) au montant de deux millions cinq cents mille euros (2.500.000,- EUR).

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de trois cent cinquante-deux mille cent six euros quarante-huit cents (352.106,48 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents (247.893,52 EUR) au montant de six cent mille euros (600.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles, par incorporation d'une créance actionnaire d'un même montant.

L'apport par incorporation d'une créance actionnaire fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises, la société à responsabilité limitée ELPERS & CO., Réviseurs d'entreprises, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion: Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire qui correspond au moins au nombre d'actions représentant le capital social de la société et au montant de l'augmentation du pair comptable de ces actions.

Ce rapport, daté du 10 juin 2003, restera annexé aux présentes pour être soumis avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de la société pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros vingt-cinq cents (2.478.935,25 EUR) au montant de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) et autorise le conseil d'administration d'augmenter le capital social pendant une période de cinq (5) années.

Troisième résolution

L'assemblée décide, suite aux précédentes résolutions, de modifier l'article 3 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR).

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Felten, T. Kohnen, M. Herbrand, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 10 juillet 2003, vol. 466, fol. 97, case 10. – Reçu 3.521,06 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 août 2003.

A. Lentz.

(048953.3/221/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

OPERSPEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 39.314.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 août 2003.

A. Lentz.

(048955.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

AQUILAE CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.261.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 10 juillet 2003 que la société TMF CORPORATE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été cooptée administrateur de la société avec effet immédiat au 10 juillet 2003 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui viendra immédiatement à expiration lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048905.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

LUGALA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 40.372.

L'an deux mille trois, le cinq août.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LUGALA, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 40.372, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 288 du 1^{er} juillet 1992 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 912 du 23 octobre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri Grisius, diplômé en sciences économiques, domicilié professionnellement à L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Gautier, employée privée, domiciliée professionnellement à L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Jacques Bernard, juriste, domicilié professionnellement à L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trente mille (30.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, qui se reconnaît valablement convoquée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) par la création de 10.000 (dix mille) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des 10.000 (dix mille) actions nouvelles par CAPINVEST LIMITED moyennant apport d'un portefeuille de valeurs mobilières.

3.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), par la création et l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les deux actionnaires minoritaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des dix mille (10.000) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, à savoir la société de droit de Gibraltar CAPINVEST LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens, 6.

Souscription - Libération

Ensuite est intervenue la société CAPINVEST LIMITED, préqualifiée, ici représentée par Monsieur Henri Grisius, pré-nommé,

en vertu d'une des procurations dont question ci-dessus;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire aux dix mille (10.000) actions nouvelles et les libérer intégralement par apport à la société LUGALA prédésignée, de:

- * obligations RABOBANK pour un nominal de USD 120.000,-, 6,75% 99-03;
- * obligations DEUTSCHE HYPOTHEKEN BANK pour un nominal de EUR 25.564,59,-, 6,125% 93-03;
- * 3.000 actions FIDELITY FUND TELECOM (EUR);
- * 800 actions ABB LTD NOM (CHF);
- * 700 actions CLARIANT AG (CHF);
- * 1.000 actions CREDIT SUISSE GROUP (CHF);
- * 700 actions ROCHE HOLDING B. JCE (CHF);
- * 84 actions ZURICH FINANCIAL SERVICES (CHF).

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par la société à responsabilité limitée H.R.T. REVISION, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que la valeur totale de EUR 290.728,11 des actifs à apporter à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 10.000 actions sans valeur nominale (pair comptable de EUR 25,- actions), la différence de EUR 40.728,11 étant à affecter au poste avance d'actionnaire.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.»

(signé): Dominique Ransquin (Réviseur d'entreprises).

Le prêt rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), représenté par 40.000 (quarante mille) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille deux cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Gautier, J.-J. Bernard, H. Grisius, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, vol. 18CS, fol. 40, case 6. – Reçu 2.500 euros.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

M. Thyès-Walch.

(048963.3/233/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

LUGALA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 40.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

M. Thyès-Walch.

(048965.3/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

RAPIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 86.939.

L'an deux mille trois, le sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Elise Lethuillier, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme RAPIN S.A., avec siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été délivré par ledit conseil d'administration dans sa réunion du 25 juin 2003 dont le procès-verbal restera annexé aux présentes en copie après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme RAPIN S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1027 du 5 juillet 2002.

2. L'article trois des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de deux millions sept cent mille euros (2.700.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de vingt-sept mille (27.000) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de

capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 12 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Conformément aux dispositions de l'article 32-3(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.»

3) En vertu de la prédite autorisation, le conseil d'administration a décidé en sa réunion du 25 juin 2003 de réaliser une tranche du capital autorisé à concurrence de deux millions sept cent mille euros (2.700.000,- EUR) pour porter le capital social de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) par l'émission de vingt-sept mille (27.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et ce avec renonciation expresse des actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription, et a accepté la souscription et la libération des vingt-sept mille (27.000) actions nouvellement émises par LCF ROTHSCHILD CONSEIL, société anonyme, ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, moyennant versement en espèces de deux millions sept cent mille euros (2.700.000,- EUR), ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire de réception de fonds.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) représenté par trente mille (30.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trente mille euros (30.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 15, case 5. – Reçu 27.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048931.3/220/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

RAPIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 86.939.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048932.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.656.

In the year two thousand three, on the fourth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) DICOA HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar,

2) DICOA INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar,

both here represented by Ms Françoise Pfeiffer, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given on June 6, 2003.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that DICOA HOLDINGS LIMITED and DICOA INVESTMENTS LIMITED are the only shareholders of DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on August 7, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 110, on February 13, 2001, the articles

of incorporation of which have been amended by a deed of the undersigned notary on October 6, 2000 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 294, on April 24, 2001, and by a deed of the undersigned notary on January 24, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 810, on September 26, 2001 and by a deed of the undersigned notary on October 31, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 410, on March 14, 2001, and for the last time by a deed of the undersigned notary on December 20, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 731, on May 14, 2002;

- that the shareholders have taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the subscribed capital by an amount of one billion six hundred ninety-eight million one hundred fifty-six thousand United States dollars (1,698,156,000.- USD) to bring it from its present amount of one billion eight hundred seventy-nine million eight hundred sixty-two thousand United States dollars (1,879,862,000.- USD) to three billion five hundred seventy-eight million eighteen thousand United States dollars (3,578,018,000.- USD) by the issuing of one million six hundred ninety-eight thousand one hundred and fifty-six (1,698,156) new shares with a par value of one thousand United States dollars (1,000.- USD) each, having the same rights and obligations as the existing shares, and to acknowledge the waiver by DICOA HOLDINGS LIMITED of its preferential subscription right and to accept the subscription of the new shares and their payment by DICOA INVESTMENTS LIMITED, prenamed, as follows.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, DICOA INVESTMENTS LIMITED prenamed, and here represented by Ms Françoise Pfeiffer prenamed, acting by virtue of a proxy given on June 6, 2003, declares to subscribe for all the 1,698,156 new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of all its assets and liabilities.

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a contribution balance sheet of DICOA INVESTMENTS LIMITED as per 14 June, 2003.

The balance sheet of DICOA INVESTMENTS LIMITED shows net assets of one billion six hundred ninety-eight million one hundred fifty-six thousand three hundred eighty United States dollars (USD 1,698,156,380.-).

It results from a certificate issued on July 2, 2003, by the management of DICOA INVESTMENTS LIMITED that:

- all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet of the Company as of 14 June 2003;

- based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Company per attached balance sheet as of 14 June 2003 is estimated to be USD 1,698,156,380.-; since the 14 June 2003 such value has not changed;

- no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l. exist;

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l. will be accomplished by the undersigned.

The surplus between the nominal value of the shares and the value of the contribution in kind, will be transferred to a share premium account.

Such certificate and such balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The shareholders decide to reduce the corporate capital of the company by an amount of one billion two hundred seventy million one hundred nine thousand United States dollars (1,270,109,000.- USD) to bring it from its present amount, after the present increase, of three billion five hundred seventy-eight million eighteen thousand United States dollars (3,578,018,000.- USD) to two billion three hundred seven thousand nine hundred and nine thousand United States dollars (2,307,909,000.- USD) by the cancellation of one million two hundred seventy thousand one hundred and nine (1,270,109) shares of the shares held by the company in its portfolio subsequent to the contribution by DICOA INVESTMENTS LIMITED of its assets and liabilities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The capital is fixed at two billion three hundred seven million nine hundred nine thousand United States dollars (2,307,909,000.- USD) represented by two million three hundred seven thousand nine hundred and nine (2,307,909) shares with a par value of one thousand United States dollars (1,000.- USD) each, all fully paid-up and subscribed.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-).

Insofar as the contribution in kind results in DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., holding all the assets and liabilities of DICOA INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 19, 1971 which provides for capital exemption.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le quatre juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) DICOA HOLDINGS LIMITED, une société de droit de Gibraltar, avec siège social à 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar,

2) DICOA INVESTMENTS LIMITED, une société de droit de Gibraltar, avec siège social à 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar,

les deux ici représentées par Maître Françoise Pfeiffer, avocat, résidant à Luxembourg en vertu de deux procurations datées du 6 juin 2003.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles, représentées comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que DICOA HOLDINGS LIMITED et DICOA INVESTMENTS LIMITED sont les seules associées de la société DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 110, du 13 février 2001, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné du 6 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 294, du 24 avril 2001, et par acte du même notaire soussigné du 24 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 810, du 26 septembre 2001, par acte du même notaire soussigné du 31 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 410, du 14 mars 2002 et par acte du même notaire soussigné du 20 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 731, du 14 mai 2002.

- Qu'elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de un milliard six cent quatre-vingt-dix-huit millions cent cinquante-six mille dollars des Etats-Unis (1.698.156.000,-) pour porter son montant actuel de un milliard huit cent soixante-dix-neuf millions huit cent soixante-deux mille dollars des Etats-Unis (1.879.862.000,- USD) à trois milliards cinq cent soixante-dix-huit millions et dix-huit mille dollars des Etats-Unis (3.578.018.000,- USD) par l'émission de un million six cent quatre-vingt-dix-huit mille cent cinquante-six (1.698.156) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (1.000,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et d'acter la renonciation par DICOA HOLDINGS LIMITED à son droit de souscription préférentiel et d'accepter la souscription des nouvelles parts sociales et leur paiement par DICOA INVESTMENTS LIMITED, prénommé, comme suit.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, DICOA INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée et ici représentée par M^e Françoise Pfeiffer, prénommée, agissant en vertu d'une procuration donnée le 6 juin 2003 déclare souscrire à la totalité des un million six cent quatre-vingt-dix-huit mille cent cinquante-six (1.698.156) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement moyennant apport en nature de tous ses actifs et passifs.

Preuve de l'existence et de la valeur de ses actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire de DICOA INVESTMENTS LIMITED daté du 14 juin 2003.

Le bilan intérimaire de DICOA INVESTMENTS LIMITED relève un actif net de un milliard six cent quatre-vingt-dix-huit millions cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingts dollars des Etats-Unis (1.698.156.380,- USD).

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de DICOA INVESTMENTS LIMITED en date du 2 juillet 2003 que:

- tous les actifs et passifs de la société sont repris au bilan intérimaire, ci-annexé, daté au 14 juin 2003;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la société selon le bilan intérimaire au 14 juin 2003 est évaluée à 1.698.156.380,- USD; cette valeur n'a pas modifiée depuis le 14 juin 2003;
- il n'existe aucun empêchement ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l.;

- toutes les formalités pour le transfert juridique de tous ses actifs et passifs à DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l. seront accomplies par le soussigné.

La différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur totale de l'apport en nature apportée, sera transférée à un compte de prime d'émission de la société.

Ledit certificat et le bilan intérimaire resteront, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la société d'un montant d'un milliard deux cent soixante-dix millions cent neuf mille dollars des Etats-Unis (1.270.109.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de trois milliards cinq cent soixante-dix-huit millions et dix-huit mille dollars des Etats-Unis (3.578.018.000,- USD) à deux milliards trois cent sept millions neuf cent neuf mille dollars des Etats-Unis (2.307.909.000,- USD) par annulation d'un million deux cent soixante-dix mille cent neuf (1.270.109) des parts sociales détenues par la société dans son portefeuille suite à la contribution par DICOA INVESTMENTS LIMITED de tous ses actifs et passifs.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés déclarent modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à deux milliards trois cent sept millions neuf cent neuf mille dollars des Etat-Unis (2.307.909.000,- USD) représenté par deux millions trois cent sept mille neuf cent neuf (2.307.909) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars des Etat-Unis (1.000,- USD) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR).

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., détenant tout l'actif et tout le passif de DICOA INVESTMENTS LIMITED, une société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Pfeiffer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2003, vol. 139S, fol. 65, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048940.3/220/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

DUNEDIN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.656.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048942.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

LEFINALC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 67.345.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de M. Albert Pennacchio, démissionnaire.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Alcide Leali, Verona Airport, Dosso-buono di Villafranca, I-37062 Verona et M. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est:

Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour LEFINALC S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049033.3/1017/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

BUL-INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.873.

Il résulte des courriers recommandés adressés en date du 12 août 2003 à la société que:

- Monsieur Hugo Neuman, ayant son adresse professionnelle au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné avec effet au 12 août 2003 de sa fonction d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la société.

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, n° RCS 84.993, a démissionné avec effet au 12 août 2003 de sa fonction d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la société.

- La société ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, n° RCS 46.498, a démissionné avec effet au 12 août 2003 de sa fonction de commissaire aux comptes.

- Le contrat de domiciliation signé en date du 13 mai 2003 entre la société et TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, n° RCS 55.946, a été résilié avec effet au 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

M. Kohl

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048902.3/805/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

EUROPE GESTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2446 Howald, 49, Ceinture des Rosiers.

R. C. Luxembourg B 54.332.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(048907.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

ALIBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 76.340.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALIBI, S.à r.l.

Signature

(049136.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

ALIBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 76.340.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 13 juin 2003

La séance est ouverte à 14.00 heures à Luxembourg.

Bureau

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Gilles Caviglia

Secrétaire: Monsieur Charles Convent

Scrutateur: Monsieur Jean-François Lens

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les associés indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales sont représentées.

Que tous les associés étant présents et/ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage.

Exposé du président

Monsieur le Président expose que la présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes de l'exercice 2000.
2. Approbation des comptes de l'exercice 2001.
3. Approbation des comptes de l'exercice 2002.
4. Modification de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'ordre du jour exposé par Monsieur le Président est confirmé et reconnu exact par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2000, clôturés avec un bénéfice de 13.474,20 Euros (543.548,- LUF). La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2001, clôturés avec une perte reportable sur l'exercice suivant de 24.082,56 Euros (971.488,- LUF).

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'Assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2002, clôturés avec une perte reportable sur l'exercice suivant de 899,90 Euros.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'Assemblée.

Quatrième résolution

En conformité avec l'article 20 des statuts de la société ALIBI, S.à r.l., l'Assemblée décide de modifier l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000 comme suit:

Bénéfice de l'exercice:	13.474,20 EUR
Affectation de 5% à la réserve légale:	673,71 EUR
Affectation aux résultats reportés:	12.800,49 EUR

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'Assemblée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les associés qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 13 juin 2003.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2 / Actionnaire 3

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02271. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Liste de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 13 juin 2003

<i>Actionnaire</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Signatures actionnaire/ mandataire</i>
Gilles Caviglia, 2C, rue du 9 mai 1944, L-2112 Howald	95	Signature
Charles Convent, 14, avenue Prince d'Orange, L-1180 Bruxelles	95	Signature
Jean-François Lens, 3A, rue du Bois, L-8019 Strassen	95	Signature
Total:	285	

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

FM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 33.658.

—
Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 10 mars 2003

Le conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

FM S.A.

M. Fontinoy / R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048906.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

FM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 33.658.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue en date du 6 janvier 2003*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs en fonction à savoir:

- Monsieur Fontinoy Michel, Administrateur de sociétés, né le 18 juillet 1949, demeurant 24-26 La Noue, B-6810 Chiny, Belgique;

- Madame De Bilde Ginette, Administrateur de sociétés, née le 4 mai 1944, demeurant 24-26 La Noue, B-6810 Chiny, Belgique;

- Monsieur Thillens Romain, Administrateur de sociétés, né le 30 octobre 1952, demeurant à l'adresse professionnelle 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

pour un nouveau terme de un an, leur mandat viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2004.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes actuellement en fonction, HRT REVISION, S.à r.l., pour un nouveau terme de un an. Son mandat viendra donc à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour FM S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048913.3/565/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

FLORENTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 47.938.

—
Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social de la société a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Fernand Wolter, 3, rue Comte Thierry, L-7566 Mersch.

Le Commissaire aux comptes est:

TETRAGONE, S.à r.l., 10, rue Jean Jacoby, L-1832 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour FLORENTINE S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049030.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

TIREE ISLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 94.149.

In the year two thousand and three, on the nineteenth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Shareholder of TIREE ISLAND S.à r.l., (the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 398, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 6th of May, 2003, in process of registration, not yet published in the Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder, SANDRAY ISLE LLC, a Delaware limited liability company having its registered office at 1000 Allanson Road, Mundelein, Illinois 60060, United States of America, duly represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 5,502 (five thousand five hundred and two) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Appointment of a manager.

2.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 307,725 (three hundred and seven thousand seven hundred and twenty five Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 137,550 (one hundred and thirty seven thousand five hundred fifty Euro) to EUR 445,275 (four hundred and forty five thousand two hundred and seventy five Euro) by the issuance of 12,309 (twelve thousand three hundred and nine) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) each, divided into 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class A shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class B shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class C shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class D shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class E shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class F shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class G shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class H shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class I shares, and 1,239 (one thousand two hundred and thirty nine) class J shares, and subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 1,230,868 (one million two hundred and thirty thousand eight hundred and sixty eight Euro).

3.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in cash.

4.- Amendment of article eight of the articles of association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to appoint as manager for an undetermined duration Mr Gérard Becquer, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

In accordance with article twelve of the articles, the Company shall be bound by the sole signature of one manager.

Second resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 307,725 (three hundred and seven thousand seven hundred and twenty five Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 137,550 (one hundred and thirty seven thousand five hundred fifty Euro) to EUR 445,275 (four hundred and forty five thousand two hundred and seventy five Euro) by the issuance of 12,309 (twelve thousand three hundred and nine) new shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) each, divided into 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class A shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class B shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class C shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class D shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class E shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class F shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class G shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class H shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class I shares, and 1,239 (one thousand two hundred and thirty nine) class J shares, and subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 1,230,868 (one million two hundred and thirty thousand eight hundred and sixty eight Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription of all the new shares referred to above by SANDRAY ISLE LLC.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforementioned company SANDRAY ISLE LLC, here represented as stated above, declares to subscribe to 12,309 (twelve thousand three hundred and nine) new shares divided into 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class A shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class B shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class C shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class D shares, 1,230 (one thousand

two hundred and thirty) class E shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class F shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class G shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class H shares, 1,230 (one thousand two hundred and thirty) class I shares, and 1,239 (one thousand two hundred and thirty nine) class J shares and declares and acknowledges that the shares subscribed have been paid up to 100% through a contribution in cash.

The issue of these shares is also subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 1,230,868 (one million two hundred and thirty thousand eight hundred and sixty eight Euro), to be allocated as follows:

- EUR 1,200,096 (one million two hundred thousand ninety six Euro) to a distributable item of the balance sheet;
- EUR 30,772 (thirty thousand seven hundred and seventy two Euro) to an undistributable item of the balance sheet as allocation to the legal reserve.

The shares as well as the share premium have been fully paid up by a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by a blocked fonds certificate issued by ING on 19 June 2003.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolution, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«Art. 8.- The Company's capital is set at EUR 445,275 (four hundred and forty five thousand two hundred and seventy five Euro), represented by 1,630 (one thousand six hundred and thirty) class A shares (the «Class A Shares») with a nominal value of 25 (twenty five) Euro each, 1,830 (one thousand eight hundred and thirty) class B shares (the «Class B Shares») with a nominal value of 25 (twenty five) Euro each, 2,130 (two thousand one hundred and thirty) class C shares (the «Class C Shares») with a nominal value of 25 (twenty five) Euro each, 1,930 (one thousand nine hundred and thirty) class D shares (the «Class D Shares») with a nominal value of 25 (twenty five) Euro each, 2,214 (two thousand two hundred and fourteen) class E shares (the «Class E Shares») with a nominal value of 25 (twenty five) Euro each, 1,630 (one thousand six hundred and thirty) class F shares (the «Class F Shares») with a nominal value of 25 (twenty five) Euro each, 1,830 (one thousand eight hundred and thirty) class G shares (the «Class G Shares») with a nominal value of 25 (twenty five) Euro each, 1,380 (one thousand three hundred and eighty) class H shares (the «Class H Shares») with a nominal value of 25 (twenty five) Euro each, 1,580 (one thousand five hundred and eighty) class I shares (the «Class I Shares») with a nominal value of 25 (twenty five) Euro each, and 1,457 (one thousand four hundred and fifty seven) class J shares (the «Class J Shares») with a nominal value of 25 (twenty five) Euro each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seventeen thousand and four hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le dix-neuf juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée TIREE ISLAND, S.à r.l., ayant son siège social au 398, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation, constituée suivant acte reçu le 6 mai 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé, SANDRAY ISLE LLC, une société constituée au Delaware, ayant son siège social à 1000 Allanson Road, Mundelein, Illinois 60060, Etats-Unis, représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.502 (cinq mille cinq cent deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Nomination d'un gérant.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 307.725 (trois cent sept mille sept cent vingt-cinq Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 137.550 (cent trente sept mille cinq cent cinquante Euros) à EUR 445.275 (quatre cent quarante cinq mille deux cent soixante quinze Euros) par l'émission de 12.309 (douze mille trois cent neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq Euros) chacune, divisées en 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe A, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe B, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe C, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe D, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe E, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe F, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe G, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe H, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe I, et 1.239 (mille deux cent trente neuf) parts sociales de classe J, et ce moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 1.230.868 (un million deux cent trente mille huit cent soixante huit Euros).

3.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en espèces.

4.- Modification subséquente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de nommer Mr Gérard Becquer, résidant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, gérant pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article douze des Statuts, la Société sera engagée par la signature d'un seul gérant.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 307.725 (trois cent sept mille sept cent vingt-cinq Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 137.550 (cent trente sept mille cinq cent cinquante Euros) à EUR 445.275 (quatre cent quarante cinq mille deux cent soixante quinze Euros) par l'émission de 12.309 (douze mille trois cent neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq Euros) chacune, divisées en 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe A, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe B, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe C, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe D, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe E, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe F, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe G, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe H, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe I, et 1.239 (mille deux cent trente neuf) parts sociales de classe J, et ce moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 1,230,868 (un million deux cent trente mille huit cent soixante huit Euros), l'intégralité étant souscrite par un apport en espèces.

Troisième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription de toutes les parts sociales nouvelles dont il est question ci-avant par SANDRAY ISLE LLC.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée SANDRAY ISLE LLC, ici représentée comme mentionné ci-dessus, qui déclare souscrire à 12.309 (douze mille trois cent neuf) parts sociales nouvelles, divisées en 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe A, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe B, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe C, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe D, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe E, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe F, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe G, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe H, 1.230 (mille deux cent trente) parts sociales de classe I, et 1.239 (mille deux cent trente neuf) parts sociales de classe J, et déclare et reconnaît que les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par apport en espèces.

Ces parts sociales sont assorties en outre d'une prime d'émission de EUR 1.230.868 (un million deux cent trente mille huit cent soixante huit Euros) répartie comme suit:

- EUR 1.200.096 (un million deux cent mille quatre-vingt seize Euros) à une réserve distribuable du bilan;
- EUR 30.772 (trente mille sept cent soixante douze Euros) à une réserve non-distribuable du bilan, soit la réserve légale.

Les parts sociales ainsi que la prime d'émission sont payées en intégralité par un apport en espèce.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par un certificat de blocage des fonds émis par ING en date du 19 juin 2003.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.-** Le capital social est fixé à EUR 445.275 (quatre cent quarante cinq mille deux cent soixante quinze Euros), représenté par 1.630 (mille six cent trente) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq) euros chacune, 1.830 (mille huit cent trente) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq) euros chacune, 2.130 (deux mille cent trente) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C») d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq) euros chacune, 1.930 (mille neuf cent trente) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D») d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq) euros chacune, 2.214 (deux mille deux cent quatorze) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E») d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq) euros chacune, 1.630 (mille six cent trente) parts sociales de

classe F (les «Parts Sociales de Classe F») d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq) euros chacune, 1.830 (mille huit cent trente) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G») d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq) euros chacune, 1.380 (mille trois cent quatre-vingt) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H») d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq) euros chacune, 1.580 (mille cinq cent quatre-vingt) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I») d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq) euros chacune, et 1.457 (mille quatre cent cinquante sept) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J») d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq) euros chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ dix-sept mille quatre cents euros.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2003, vol. 140S, fol. 9, case 1. – Reçu 15.385,93 euros.

Le Receveur (signé): F. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

J. Elvinger.

(049556.3/211/214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

TIREE ISLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 94.149.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Signature.

(049557.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

VERVANDER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.711.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Madame Denise Van der Meersch-Vermeulen, administrateur, 36A, avenue du Prince d'Orange, B-1180 Bruxelles;
 - Monsieur Pierre Van der Meersch, administrateur, 36A, avenue du Prince d'Orange, B-1180 Bruxelles;
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., administrateur, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - Monsieur Guy Fasbender, administrateur, Président, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour VERVANDER S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH01018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049134.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

**FINANCIERE QUETZAL S.A., Société Anonyme,
(anc. FASOLE PARTICIPATION S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 90.526.

L'an deux mille trois, le dix juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FASOLE PARTICIPATION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 23 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 132 du 10 février 2003.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Muriel Trap, employée privée, demeurant professionnellement à Remich, qui désigne comme secrétaire Madame Fabienne Wengert, employée privée, demeurant professionnellement à Remich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, Mademoiselle la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société de FASOLE PARTICIPATION S.A. en FINANCIERE QUETZAL S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er} des statuts.

2. Acceptation de la démission de deux (2) administrateurs de la société et décharge à leur accorder.

3. Nomination de deux (2) nouveaux administrateurs.

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société de FASOLE PARTICIPATION S.A. en FINANCIERE QUETZAL S.A. et de modifier par conséquent l'article 1^{er}, paragraphe 1 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Paragraphe 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de FINANCIERE QUETZAL S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Messieurs Yves Schmit et Jean-Luc Jourdan des fonctions d'administrateurs de la société et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- Monsieur Jean-Bastien Pasquini, juriste, fiscaliste, né à Sarlat la Saneda (France) le 25 juillet 1965, demeurant à L-3355 Leudelange, 93, rue de la Gare.

- Madame Anne Pasquini, clerc de notaire, née à Périgueux (France), le 7 avril 1967, demeurant à L-3355 Leudelange, 93, rue de la Gare.

Le conseil d'administration se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Jean-Bastien Pasquini, juriste, fiscaliste, né à Sarlat la Saneda (France) le 25 juillet 1965, demeurant à L-3355 Leudelange, 93, rue de la Gare.

- Madame Anne Pasquini, clerc de notaire, née à Périgueux (France), le 7 avril 1967, demeurant à L-3355 Leudelange, 93, rue de la Gare.

- Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, née à Winterbach (Allemagne) le 10 octobre 1949, demeurant à L-8094 Bertrange, 63, rue de Strassen.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

Tous les frais, dépenses, rémunérations et charges dus en vertu des présents sont à la charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Enregistré à Remich, le 18 juillet 2003, vol. 466, fol. 100, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 août 2003.

A. Lentz.

(048958.3/221/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

FINANCIERE QUETZAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 90.526.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 14 août 2003.

A. Lentz.

(048959.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

AIR CONSULT TEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 71.612.

Le 1^{er} juillet 2003, la société ADMINISTRATION TECHNIQUE ET TRAVAUX COMPTABLES S.A. (en abrégé ATTC) domiciliée 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société AIR CONSULT TEAM S.A., domiciliée, 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 71.612.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

Un mandataire de la société

J. B. Zeimet

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049119.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

LUX-PENSION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 88.078.

L'an deux mille trois, le dix juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-PENSION, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), ayant son siège social à L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz, RCS Luxembourg section B numéro 88.078, constituée suivant acte reçu le 2 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1193 du 8 août 2002.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Claude Bettendorff, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Schu, employé à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Lengler, employé à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Helmdange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Ordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

(1) Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2003.

(2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2003; affectation des résultats.

(3) Donner quitus aux Administrateurs.

(4) Nominations statutaires.

(5) Nomination du Réviseur d'Entreprises.

(6) Divers.

II.- Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation publiés:

au journal Luxemburger Wort:

- le jeudi 19 juin 2003; et

- le lundi 30 juin 2003;

au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C:

- numéro 656 du jeudi 19 juin 2003; et

- numéro 684 du lundi 30 juin 2003;

ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'Assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires repré-

sentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

IV.- Que conformément à l'article 28 des statuts, la présente Assemblée délibère conformément aux prescriptions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les décisions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Les faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale constate qu'elle a pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2003 tels qu'ils ont été présentés ainsi que le report de la perte proposé par le Conseil d'Administration:

Compartiment LUX-PENSION 25%

- Actif net au 31.03.2003:	3.780.069,01 EUR
- Résultat net réalisé au 31.03.2003:	33.345,95 EUR
- Résultat des opérations au 31.03.2003:	- 100.893,30 EUR

L'Assemblée constate que les statuts prévoient de ne pas distribuer de dividende.

Compartiment LUX-PENSION 50%

- Actif net au 31.03.2003:	3.181.745,23 EUR
- Résultat net réalisé au 31.03.2003:	21.409,10 EUR
- Résultat des opérations au 31.03.2003:	- 249.273,55 EUR

L'Assemblée constate que les statuts prévoient de ne pas distribuer de dividende.

Compartiment LUX-PENSION 75%

- Actif net au 31.03.2003:	2.592.921,87 EUR
- Résultat net réalisé au 31.03.2003:	8.814,20 EUR
- Résultat des opérations au 31.03.2003:	- 387.719,62 EUR

L'Assemblée constate que les statuts prévoient de ne pas distribuer de dividende.

Compartiment LUX-PENSION 100%

- Actif net au 31.03.2003:	2.831.133,83 EUR
- Résultat net réalisé au 31.03.2003:	7.262,15 EUR
- Résultat des opérations au 31.03.2003:	- 562.189,97 EUR

L'Assemblée constate que les statuts prévoient de ne pas distribuer de dividende.

Compartiment LUX-PENSION Marché Monétaire

- Actif net au 31.03.2003:	9.528.083,07 EUR
- Résultat net réalisé au 31.03.2003:	73.607,19 EUR
- Résultat des opérations au 31.03.2003:	+ 116.550,63 EUR

L'Assemblée constate que les statuts prévoient de ne pas distribuer de dividende.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la gestion du Conseil d'Administration et donne décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 mars 2003.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 2002, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2004:

- M. Raymond Kirsch, président
- M. Jean-Claude Finck, vice-président
- M. Michel Birel, administrateur
- M. Gilbert Ernst, administrateur
- M. Jean Habay, administrateur
- M. Pit Hentgen, administrateur
- M. Jean-Paul Kraus, administrateur
- M. Jacques Mangen, administrateur

M. Nicolas Rollinger, administrateur
 M. Alphonse Sinnes, administrateur
 M. Paul Waringo, administrateur.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers S.A. pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2004.

Sixième résolution - Divers

L'Assemblée décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des rémunérations pour l'exercice en cours s'élevant à un montant total maximum de EUR 12.425,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a levé la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège de ladite société date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bettendorf, P. Schu, P. Lengler, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 139S, fol. 74, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2003.

J. Elvinger.

(049562.3/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

SITMA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 14.419.

L'an deux mille trois, le cinq août.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SITMA INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 14.419, constituée suivant acte reçu en date du 18 novembre 1976, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 292 du 29 décembre 1976 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 649 du 26 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Isabelle Bressan, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Mademoiselle la présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Schroeder, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à EUR 248.000,- (deux cent quarante-huit mille euros) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Par dérogation, l'exercice ayant commencé le premier novembre 2002 se terminera le trente et un décembre 2003.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée décide en outre de clôturer exceptionnellement au 31 décembre 2003 l'exercice social ayant commencé le 1^{er} novembre 2002.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les comparantes prémentionnées ont toutes signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: I. Bressan, N. Schroeder, P. Collarin, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, vol. 18CS, fol. 40, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

M. Walch.

(048960.3/233/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

SITMA INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 14.419.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

M. Thyse-Walch.

(048961.3/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

GELFISER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 55.156.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Madame Birgit Mines-Honneff, s'est démise de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

M. Christoph Kossmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg a été coopté au Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Mario Guetti, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour GELFISER S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049025.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

GELFISER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 55.156.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2003, la décision prise par les administrateurs le 30 septembre 2002 de coopter M. Christoph Kossmann au Conseil d'Administration a été ratifiée.

Les mandats des administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Christoph Kossmann ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2009. Par décision de la même assemblée et avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social a été converti de DEM 1.000.000,- en EUR 511.291,88. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 511.291,88, divisé en 1.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour GELFISER S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049027.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

MOORKENS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8070 Bertrange-Strassen, Zone d'Activités Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 43.155.

L'an deux mille trois, le premier août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOORKENS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 47, rue Tony Neuman, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 246 du 26 mai 1993,

modifié suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 613 du 27 novembre 1996,

modifié suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 594 du 3 août 1999,

inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 43.155,

L'Assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Madame Danièle Origer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcolino Anjos, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social.

2.- Augmentation du capital social et suppression de la valeur nominale des actions.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société vers L-8070 Bertrange-Strassen, Zone d'activités Bourmicht.

Par conséquent, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Bertrange-Strassen.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de EUR 22.505,75 pour le porter de son montant actuel de EUR 1.177.494,25 à EUR 1.200.000,- par un versement en espèces.

Libération

La libération a eu lieu immédiatement moyennant versements en espèces par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, de sorte que la somme de EUR 22.505,75 se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-) représenté par vingt-trois mille sept cent cinquante (23.750) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ EUR 1.100,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, D. Origer, M. Anjos, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 140S, fol. 14, case 12. – Reçu 225,06 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 août 2003.

P. Decker.

(049165.3/206/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

MOORKENS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange-Strassen, Zone d'Activités Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 43.155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(049167.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

DYNAMIC MOTORS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange-Strassen, Zone d'Activités Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 82.027.

L'an deux mille trois, le premier août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DYNAMIC MOTORS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2328 Luxembourg-Hamm, 18, rue des Peupliers, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 1082 du 29 novembre 2001, modifié suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 1239 du 27 décembre 2001,

inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 82.027,

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Madame Danielle Origer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcolino Anjos, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

-Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

I.- Transfert du siège social.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III.- il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société vers L-8070 Bertrange-Strassen, Zone d'activités Bourmicht.

Par conséquent, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Bertrange-Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.45 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ EUR 600,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuels, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, certifie avoir reçu l'acte qui précède en date de ce jour.

Signé: R. Galiotto, D. Origer, M. Anjos, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 140S, fol. 14, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 août 2003.

P. Decker.

(049180.3/206/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

DYNAMIC MOTORS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange-Strassen, Zone d'Activités Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 82.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(049182.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

NEW ENERGY XXI, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 87.263.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 63.130; VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 63.143; KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 86.086.

Le Commissaire aux Comptes est: AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 63.115.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour NEW ENERGY XXI, société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049055.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

KAPINVEST EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.653.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 2 mai 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Monique Juncker, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour KAPINVEST EUROPE HOLDING S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049127.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

RISPOLL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.816.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes, avec effet à l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2003, la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Madame Monique Juncker, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
- Monsieur Moyse Dargaa, licencié en sciences commerciales et financières, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 20 juin 2003.

Pour RISPOLL INVESTMENT HOLDING S.A.

M. Juncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049128.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

SOK, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.046.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 3 juin 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour SOK

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049139.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

ALION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 59.694.

Extrait des résolutions prises à la réunion du Conseil d'Administration du 11 août 2003

Le siège social est transféré à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049225.3/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

COLLEONI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.732.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COLLEONI S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 septembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1735 du 5 décembre 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 199 du 25 février 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les vingt mille (20.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification du nombre des actions existantes et fixation de leur valeur nominale à deux Euros (EUR 2,-) chacune.

2.- Augmentation de capital à concurrence de quatre-vingt-six mille trois cent quarante-quatre Euros (EUR 86.344,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) à deux cent quatre-vingt-six mille trois cent quarante-quatre Euros (EUR 286.344,-) par la création et l'émission de quarante-trois mille cent soixante-douze (43.172) actions nouvelles ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

3.- Renonciation des actionnaires existants pour autant que de besoin à leur droit préférentiel de souscription.

4.- Souscription et libération intégrale par apport en espèces des quarante-trois mille cent soixante-douze (43.172) actions nouvelles.

5.- Modification subséquente de l'article 3, premier alinéa, des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre des actions représentatives du capital social souscrit au montant de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, en cent mille (100.000) actions et de leur attribuer une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles et à l'annulation des actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-six mille trois cent quarante-quatre Euros (EUR 86.344,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) à deux cent quatre-vingt-six mille trois cent quarante-quatre Euros (EUR 286.344,-) par la création et l'émission de quarante-trois mille cent soixante-douze (43.172) actions nouvelles ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé pour autant que de besoin à leurs droits préférentiels de souscription, décide d'admettre à la souscription des quarante-trois mille cent soixante-douze (43.172) actions nouvelles, les souscripteurs suivants:

1.- Monsieur Gastone Colleoni, entrepreneur, demeurant à Verone, via XX Settembre 29, (VR) Italie,

à concurrence de six cent dix-sept (617) actions nouvelles;

2.- Madame Margherita Colleoni, entrepreneur, demeurant à Genova, Corso Aurelio Saffi 3, Italie,

à concurrence de quatorze mille neuf cent soixante-quatorze (14.974) actions nouvelles;

3.- Madame Carla Colleoni, entrepreneur, demeurant à Verona, Via XX Settembre 29, (VR) Italie,

à concurrence de quinze mille quatre-vingt-seize (15.096) actions nouvelles;

4.- Madame Enrica Colleoni, entrepreneur, demeurant à Verona, Via XX Settembre 29, (VR) Italie,

à concurrence de douze mille quatre cent quatre-vingt-cinq (12.485) actions nouvelles.

Quatrième résolution

Sont intervenus à l'instant:

- 1.- Monsieur Gastone Colleoni, prénommé,
- 2.- Madame Margherita Colleoni, prénommée,
- 3.- Madame Carla Colleoni, prénommée,
- 4.- Madame Enrica Colleoni, prénommée,

tous ici représentés par Madame Luisella Moreschi, prénommée, en vertu des procurations dont question ci-avant, lesquels par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire aux quarante-trois mille cent soixante-douze (43.172) actions nouvellement émises, chacun au nombre et aux modalités pour lequel il a été admis et déclarent les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre en entière disposition la somme de quatre-vingt-six mille trois cent quarante-quatre Euros (EUR 86.344,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à deux cent quatre-vingt-six mille trois cent quarante-quatre Euros (EUR 286.344,-), divisé en cent quarante-trois mille cent soixante-douze (143.172) actions de deux Euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 août 2003, vol. 425, fol. 16, case 11. – Reçu 863,44 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 août 2003.

H. Hellinckx.

(048176.3/242/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

COLLEONI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 89.732.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 août 2003.

H. Hellinckx.

(048177.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

FIDDIAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 44.695.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Ordinaire tenue le 17 juin 2003 pour statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2002

Conseil d'administration

L'entière responsabilité du Conseil d'Administration, à savoir Monsieur Jean Zeimet, Monsieur Jean Vandeworde, et la société @CONSEIL, S.à r.l., ayant remis leur démission de leurs fonctions d'administrateurs de la société FIDDIAM S.A., l'Assemblée Générale a décidé de nommer 3 nouveaux administrateurs à savoir:

- Monsieur Frank Bilski, transporteur, demeurant à D-22848 Nordestad, Möhlenbach (Allemagne)
- Monsieur Frédéric Bilski, étudiant, demeurant à F-57130 Jussy, 13, rue du Bois de la Dame (France)
- Monsieur Siegfried Bilski, directeur commercial, demeurant à F-57130 Jussy, 13, rue du Bois de la Dame (France)

Le mandat des administrateurs nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 17 juin 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01262. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049129.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

EUROTECNICA GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 71.006.

L'an deux mille trois, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Claude Wolter, avocat honoraire, demeurant à 153, rue Général Dufour, CH-2504 Bienne, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme EUROTECNICA GROUP S.A., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée sous la dénomination de G. & C. S.A., suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 784 du 21 octobre 1999,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du conseil d'administration, prises en sa réunion du 22 avril 2003; une copie certifiée conforme du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société EUROTECNICA GROUP S.A., prédésignée, s'élève actuellement à douze millions sept cent soixante-dix mille Euros (EUR 12.770.000,-), représenté par un million deux cent soixante-dix-sept mille (1.277.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, souscrites et libérées entièrement par des apports en nature et en espèces.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à treize millions cent soixante-cinq mille Euros (EUR 13.165.000,-), représenté par un million trois cent seize mille cinq cents (1.316.500) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

III.- Qu'aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire tenue par-devant Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 2000, le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation d'une augmentation de capital à concurrence de trois cent quatre-vingt quinze mille Euros (EUR 395.000,-), par l'émission de trente-neuf mille cinq cents (39.500) actions nouvelles à leur valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) avec une prime d'émission de trois Euros (EUR 3,-) pour chacune de nouvelles actions émises, laquelle sera affectée à une réserve extraordinaire par primes d'émission.

IV.- Que toujours en vertu du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire tenue par-devant Maître Edmond Schroeder, prénommé, en date du 15 décembre 2000, le conseil d'administration, ne pourra émettre les actions qu'en contrepartie de la conversion d'un emprunt obligataire convertible de la Société, à raison de tout ou partie de son montant total de cinq cent treize mille cinq cents Euros (EUR 513.500,-) par la personne agréée comme actionnaire à ces fins.

V.- Qu'en date du 29 décembre 2000, la société a décidé d'émettre un emprunt obligataire convertible de cinq cent treize mille cinq cents Euros (EUR 513.500,-) représenté par cinquante et un mille trois cent cinquante (51.350) obligations de dix Euros (EUR 10,-) chacune, avec échéance finale le 31 mars 2003, convertible en trente-neuf mille cinq cents (39.500) actions de la société.

VI.- Que le conseil d'administration en sa réunion du 22 avril 2003, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital souscrit à concurrence de trois cent quatre-vingt-quinze mille Euros (EUR 395.000,-), en vue de porter le capital souscrit de son montant actuel de douze millions sept cent soixante-dix mille Euros (EUR 12.770.000,-) à treize millions cent soixante-cinq mille Euros (EUR 13.165.000), par la création et l'émission de trente-neuf mille cinq cents (39.500) actions nouvelles de dix Euros (EUR 10,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

VII.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq des statuts, le conseil d'administration constate que lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue par-devant Maître Edmond Schroeder, prénommé, en date du 15 décembre 2000, les actionnaires existants avaient renoncé à leur droit de souscription préférentiel en faveur du nouvel actionnaire qui est amplement désigné audit procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, et a accepté la souscription de la totalité des trente-neuf mille cinq cents (39.500) actions nouvelles de dix Euros (EUR 10,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de trois Euros (EUR 3,-) par action totalisant cent dix-huit mille cinq cents Euros (EUR 118.500,-), par le nouvel actionnaire, qui libère ces actions ainsi souscrites par la conversion de cinquante et un mille trois cent cinquante (51.350) obligations convertibles émises par la Société en date du 29 décembre 2000.

Que cette émission a fait l'objet d'un rapport établi par le Conseil d'Administration en date du 22 avril 2003. Ce rapport après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

VIII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit les quatre premiers alinéas de l'article cinq des statuts sont remplacés par l'alinéa suivant:

«**Art. 5. Quatre premiers alinéas.** Le capital social souscrit de la société est de treize millions cent soixante-cinq mille Euros (EUR 13.165.000,-), représenté par un million trois cent seize mille cinq cents (1.316.500) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.»

En version anglaise des statuts les quatre premiers alinéas de l'article 5 auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Four first paragraphs.** The issued Corporate capital is set at thirteen million one hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 13,165,000.-), represented by one million three hundred and sixteen thousand five hundred (1,316,500) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, fully paid up.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ sept mille cent euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-C. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 juin 2003, vol. 424, fol. 66, case 2. – Reçu 5.135 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(047912.3/242/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

D.S. FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.821.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 26 juin 2003 a appelé aux fonctions d'administrateur, Président, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Monique Juncker, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour D.S. FINANCE

M.-J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049157.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

DEEPINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 80.505.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Madame Elisa Amedeo. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Enfin, lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;

a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2003.

Pour DEEPINVEST S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049160.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

LAGO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.125.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;
- a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2003.

Pour LAGO S.A.

M.-J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01672. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049161.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

TCILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 79.688.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 9 juillet 2003:

- que le siège de la société a été transféré du 43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg au 12, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg;

- ont accepté à l'unanimité les démissions et ce avec effet immédiat, des administrateurs Monsieur Gholamreza Heidary et Monsieur Said Reza Heidary et que décharge leur a été accordée pour leur mandat à ce jour;

- que le nouveau Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- * Maître Thierry Reisch, Avocat à la Cour

- * Maître Claude Fellens, Avocat au Barreau de Luxembourg

- * OLIVETTI DEVELOPMENT LDT, représentée par son mandataire

- que l'objet social défini à l'article 2 des statuts sera modifié dans le sens que la compagnie n'exercera plus/pas l'activité d'import et export, ni à la distribution de toutes sortes de marchandises, par contre consistera exclusivement dans le consulting et toutes autres opérations en général telles que définies au paragraphe 2 de l'article 2 des statuts.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés.

Luxembourg, le 16 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03186. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049183.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

PRIVATE INVESTIGATION OFFICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.677.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTIGATION OFFICE, S.à r.l.

Signature

(049145.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

QUENTIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.991.

—
*Erratum à l'extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue le 6 juin 2003 à 9.00 heures au siège social*

Une erreur s'est glissée dans l'extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 6 juin 2003 à 9.00 heures au siège social. Le texte à publier aurait dû être le suivant:

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Mazzoli Augusto de sa fonction de Président du Conseil, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Luca Checchinato demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Troisième résolution

Après délibération, le conseil décide de nommer comme nouveau Président du conseil d'administration, avec effet immédiat, Monsieur Ferdinando Cavalli, demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049207.3/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

ATLANTICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.873.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 25 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 25 juin 2003.

Pour ATLANTICO S.A.

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049142.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.
